



VACANCES SPORTIVES

BULLETIN D'INSCRIPTION VACANCES D'AUTOMNE 2017

(Pensez à inscrire vos enfants avant le 30/09/2017)

Inscription à la semaine :

1^{ère} semaine (du 23 au 27 octobre)

2^{ème} semaine (du 30 octobre au 3 novembre)

Nom de l'enfant :

Prénom : Né(e) le :

Ecole fréquentée : Classe :

Adresse :

Tél. dom. : Tél. travail :

Tél. de la personne à prévenir en cas d'absence :

L'enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? OUI NON

	Enfants bryards scolarisés en écoles maternelles	Enfants non bryards scolarisés en écoles maternelles	Enfants bryards scolarisés en écoles élémentaires	Enfants non bryards scolarisés en écoles élémentaires
Tarif forfait à la semaine avec inscription	3,07 €	4,61 €	6,15 €	9,23 €
Tarif forfait à la semaine Hors inscription ⁽¹⁾	10 €	15 €	20 €	30 €

(1) Tarif appliqué dans le cas d'une inscription effectuée hors délais

INFORMATIONS A COMPLETER AU VERSO →

AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES DES "VACANCES SPORTIVES" ORGANISEES PAR LA VILLE

Je soussigné(e) (nom - prénom) :

1 - Autorise mon fils, ma fille, à participer aux activités et aux éventuelles sorties organisées dans le cadre des Vacances Sportives.

2 - Confirme être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois précisant que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique sportive.

3 - Autorise l'éducateur responsable de l'encadrement des activités auxquelles est inscrit mon enfant à prendre sur avis médical, en cas d'accident de l'enfant, toutes mesures d'urgence, tant médicales que chirurgicales, y compris éventuellement l'hospitalisation et l'anesthésie.

4 - M'engage à payer les frais médicaux pharmaceutiques, d'hospitalisation et d'opération éventuelle. Il est rappelé que ces frais sont remboursés par la Sécurité Sociale.

5 - Reconnais que la ville ne pourra pas engager sa responsabilité en cas d'accident survenu pendant les trajets non encadrés en dehors des activités et pendant les absences de mon enfant même s'il est inscrit.

6- Reconnais n'avoir aucun impayé envers la ville. Dans le cas contraire, la ville se réserve le droit d'annuler ou suspendre l'inscription de l'enfant, sans remboursement des droits d'inscription, tant que les sommes dues ne sont pas payées à la ville.

7 Droit à l'image - Je consens à la réalisation (prise de vue) et à la divulgation de l'image dans laquelle mon(es) enfant(s) apparaît dans le cadre des vacances sportives. Ces images pourront être utilisées sur tout support réalisé par la Ville de Bry-sur-Marne (journal municipal, site internet, réseaux sociaux, et tout autres supports) à destination du public, sans contrepartie financière, pour tout document non commercialisé. Je reconnais que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée de mon(es) enfant(s), et ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

Fait à Bry sur Marne, le

Signature des parents ou du tuteur
(Précédée de la mention "lu et approuvé")